

PROCÉDURE POUR LA CRÉATION

ET LA MISE À JOUR DES CLIENTS

DANS LE LOGICIEL :

« F.R.I.P. »

Introduction:

Cette étape permet de compléter la définition des clients qui, la plupart du temps, a été amorcée dans le module des comptes à recevoir, ou comptes clients. On définira dans ces différents tableaux les particularités propres à la facturation et aux spécificités des clients avec lesquels se feront les transactions de vente.

DÉMARCHE SUGGÉRÉE :

À partir du menu principal de l'entreprise, une fois le nom de l'utilisateur entré ainsi que son mot de passe, sélectionner l'option :

FACTURATION / INVENTAIRE**13) CLIENTS (CYLINDRES ET CONTRATS)****1) CLIENTS****1) CRÉATION**

Page 1 :

CLIENT : on indiquera sur ce premier champ le numéro du client préalablement créé dans le module des comptes clients, et dont on souhaite compléter la fiche d'identification.

1 - NOM : on verra apparaître le « Nom long » tel qu'entré dans la fiche des comptes clients. De la même façon apparaîtront les informations complémentaires telles , l'adresse, le nom abrégé, le nom du contact ainsi que le numéro de téléphone. Ces renseignements compléteront les champs :

2 - NOM ABRÉGÉ :

3 - CONTACT :

4 - ADRESSE :

5 - :

- 6 - :
- 7 - TÉLÉPHONE :
- 8 - FAX : le numéro de télécopieur devra être entré à l'aide de 10 caractères numériques consécutifs, et le système positionnera lui-même les signes distinctifs selon la norme canadienne.
- 9 - TELEX : 15 caractères numériques sans formatage particulier. Compte tenu de la désuétude de ce mode de transmission, ce champ peut être utilisé à d'autres fins au gré de l'utilisateur. Cette information n'apparaît nulle part ailleurs, elle n'est là qu'à titre informatif.
- 10 - T.P.S.: 10 caractères A.N. Si une information est présente dans ce champ, le système exemptera ce client de taxe fédérale lors de la réalisation de la facture.
- 11 - T.V.Q. : 20 caractères A.N. Si une information est présente dans ce champ, le système exemptera ce client de taxe provinciale lors de la réalisation de la facture.
- 12 - STATISTIQUES : « O » ou « N ». Il est recommandé d'entrer « N ». Par défaut le système écrira « N ».
- 13 - FRAIS PNEUS : « O » ou « N ». Ce cas particulier s'applique essentiellement aux industries oeuvrant dans le domaine de la distribution de Pneus. En répondant « O » à la question, on indique au système que le client mentionné est assujetti au « droit sur disposition des pneus ». Dans tous les autres cas il est conseillé d'inscrire « N ». Par défaut le système écrira « O ». (Référence : « GESTION DES DROITS SPÉCIFIQUES SUR LES PNEUS »)
- 14 - REMARQUE : 35 caractères A.N. Cette note privée, propre au client en création, apparaîtra en clignotant, de façon automatique, lors du début de la transaction de facturation.
- 15 - ADRESSE LIV. : les réponses possibles sont :
- 0 : aucune adresse de livraison n'est à identifier
 - 1 : dans le cas où une adresse de livraison particulière est entrée sur les champs suivants : 16,17,18,19, le système permettra de modifier cette

adresse lors de la rédaction la facture mais il ne la conservera pas dans la fiche du client.

- c. **2** : dans le cas où une adresse de livraison particulière est entrée sur les champs suivants : 16,17,18,19, le système permettra de modifier cette adresse lors de la rédaction de la facture, et de plus il la superposera à l'originale dans la fiche du client. Cette dernière adresse entrée deviendra dorénavant l'adresse officielle de livraison.

- 15 - bis FAC.:** les réponses possibles sont : « 0 » , « 1 » , « 2 » , les explications données sont identiques à celles présentées ci-dessus, mais s'appliquent à l'adresse de facturation plutôt qu'à l'adresse de livraison.
- 16 -** :Identification du contact sur l'adresse de livraison : 25 caractères
- 17 -** :25 caractères A.N. pour la première ligne d'adresse de livraison
- 18 -** :25 caractères A.N. pour la deuxième ligne d'adresse de livraison
- 19 -** :25 caractères A.N. pour la troisième ligne d'adresse de livraison
- 20 - CARTE DE CRÉDIT :** « 0 » , « N » Par défaut le système écrira « N ».
On inscrira « 0 » dans ce champ lorsque l'on souhaitera identifier un type de carte de crédit par un numéro de client spécifique. Cette fonction sera surtout employée dans le cas des entreprises possédant un poste de « Point de Vente », et qui désirent suivre le décompte des différents modes de paiement des clients. Ainsi le sommaire de caisse de fin de journée leur permettra de connaître le détail précis des encaissements ainsi que la nature de chacun des modes grâce auquel le paiement a été effectué.
(Référence : « PROCÉDURES POUR L'UTILISATION ÉFFICACE DE LA FACTURATION »)
- 21 - DÉLINQUANCE :** les réponses possibles sont : « 0,1,2,3,4,5,6, »
Chacune de ces réponses fait référence aux différentes colonnes identifiées sur les analyses chronologiques ou « Âge des comptes ». En répondant une des valeurs possibles ci-dessus, l'opérateur précise qu'il ne tolérera aucun montant dû dans la colonne pour laquelle il identifiera le chiffre de correspondance, et cela sans considération de limite de crédit ou de solde atteint.

- 22 - MOT DE PASSE :** 6 caractères A.N. Ce mot de passe invisible à l'écran sera demandé avant la réalisation de toute transaction de facturation pour ce client.
- 23 - VENDEUR :** 3 caractères numériques. Ce champ permet l'identification du vendeur associé à ce client. Les codes de vendeurs sont identifiés dans la section des tables du système. (*Référence : « GESTION DES TABLES DANS LE LOGICIEL F.R.I.P. »*)
- 24 - TRANSPORTEUR :** 3 caractères numériques. En pressant sur la touche « F1 » on verra apparaître les différents codes des transporteurs prévus. Cette information, qui s'inscrira dans le champ approprié de la facture, est indiquée à titre informatif seulement. Aucun traitement particulier n'est supporté par cette réponse.
- 25 - CONDITIONS :** 3 caractères numériques. En pressant sur la touche « F1 » on verra apparaître les différents codes des conditions de paiement prévus. Cette information, qui s'inscrira dans le champ approprié de la facture, est indiquée à titre informatif seulement. Aucun traitement particulier n'est supporté par cette réponse.

Une fois la première page complétée, un retour sur le champ : Changement ? : permettra de passer à la page suivante :

Dans le cas où une modification serait nécessaire sur un des champs préalablement entré, il suffira d'identifier le numéro du champ en question pour corriger l'information inappropriée.

Attention : En cours de création, ne pas utiliser la clé « ESC » sinon l'ensemble de l'information déjà entrée sera perdue. De la même façon si une modification est nécessaire sur un champ quelconque, il est impératif de terminer le processus d'enregistrement jusqu'au dernier « ENTER », pour s'assurer de la sauvegarde de la nouvelle information introduite.

Page 2 :

- 1 - MODÈLE D'ESCOMPTE :** on identifiera ici le numéro du client devant servir de modèle, pour les différentes tables d'escomptes qui s'appliqueront au client dont on crée actuellement la fiche. D'une façon générale il est recommandé de conserver la valeur par défaut qu'indique le système et qui est égale au numéro du client qui en cours de création.
(*Référence : « GESTION DES ESCOMPTEES »*).

- 2 - LISTE DE PRIX :** on identifiera ici le numéro de la liste de prix (en référence avec celles attachées au catalogue des produits), auquel ce client sera assujetti pour toute transaction de facturation.
- 3 - ESCOMPTE DE LIGNE :** réponse possible : « O », « N ». Par défaut le système inscrira « N ». Il est conseillé de conserver cette valeur.
(Référence : « GESTION DES ESCOMPTES »).
- 4 - ENVOIS DE PRIX :** réponse possible : « O », « N ». Par défaut le système inscrira « N ». Il est conseillé de conserver cette valeur. On utilisera la lettre O s'il est prévu de faire parvenir de nouvelles listes de prix à ce client après chaque mise à jour particulière. Cette remarque s'applique surtout dans le cas d'entreprise possédant des distributeurs de leur produits.
- 5 - CATÉGORIE :** 3 caractères numériques . Les seules valeurs permises s'échelonnent de 0 à 255. Cette identification laissée entièrement au jugement de l'opérateur servira à classifier et à regrouper les clients lors de l'extraction d'informations ou lors de rapports d'analyse particuliers.
- 6 - LANGUE PARLÉE :** réponse possible : « 1 », « 2 ».
- 7 - OBLIGER BON D'ACHAT :** réponse possible : « O », « N ». Par défaut le système inscrira « N ». Dans le cas où l'entreprise cliente exige que toute transaction soit établie en référence avec un numéro de commande, il est conseillé de répondre « O », de façon à rappeler au commis, lors de la facturation, que cette information est primordiale.
- 8 - FACTURES EN SUSPENS :** réponse possible : « O », « N ». Par défaut le système inscrira « N ». Dans le cas où l'entreprise cliente est susceptible, de façon systématique, de commander différents produits sur une plage de temps pouvant s'étendre d'une journée à un mois, et qu'en plus celle-ci exige de ne recevoir qu'une seule facture au terme du cycle, il est conseillé de répondre « O », afin que le système retourne de façon automatique la transaction en « SUSPENS », et cela aussi souvent que l'occasion s'en présentera.
(Référence : « PROCÉDURES POUR L'UTILISATION EFFICACE DE LA FACTURATION »)
- 9 - TYPE DE VENTE :** réponses possibles : « T,C,V, 1,2,3,4,5,6,7,8,9 ».
T = commande prise par téléphone,

C = commande prise par un commis,
V = commande prise par un vendeur,
1,2,3,4,5,6,7,8,9, = valeurs à ne pas utiliser sans avoir
préalablement pris connaissance des informations contenues dans
le document intitulé : « *GESTION DES IMPUTATIONS COMPTABLES
DANS F.R.I.P.* ».

Par défaut le système inscrira la valeur « T ». Il est conseillé soit
de conserver cette valeur, soit d'utiliser C ou V. Ces trois valeurs
ne sont destinées qu'à produire certaines statistiques sur la
provenance des ventes.

- 11 - CLIENT À FACTURER :** Par défaut le système inscrira ici le numéro du client que l'opérateur est en train de créer. Dans le cas où l'on souhaite que la facture soit acheminée à un siège social, par exemple, bien que la succursale ait son propre compte, on pourra utiliser cette fonction en identifiant dans ce champ le numéro de compte de la maison mère. La facture proprement dite sera bien réalisée au nom de la succursale, mais la transaction comptable sera elle acheminée dans le compte du siège social, lors de son transfert vers les comptes à recevoir.
- 12 - SOLDE :** la valeur qui apparaîtra dans ce champ sera déterminée par le système selon le cours des activités du client. L'utilisateur n'a aucune information à entrer dans ce champs
- 13 - LIMITE DE CRÉDIT :** cette valeur est identique à celle déjà introduite lors de la création du client dans le logiciel des comptes à recevoir.
- 14 - DERNIER ACHAT :** cette valeur est mise à jour par le système. L'utilisateur n'a aucune information à entrer dans ce champ.
- 15 - ÉCHÉANCE EN JOURS :** par défaut la valeur est « 0 ». L'utilisateur n'a aucune information à entrer dans ce champ.
- 16 - MÉTHODE DE BALANCE :** cette valeur est identique à celle déjà introduite lors de la création du client dans le logiciel des comptes à recevoir.
- 17 - CONSERVER ORIGINAUX :** réponses possibles : « O », « N ». Par défaut le système inscrira « N ». Dans le cas où le client exige que les originaux des factures lui parviennent par courrier plutôt que par le biais de ses commis, ou messagers.

18 - COMPTE G/L : par défaut le système inscrira le numéro : « 0000-000 ». il est conseillé de conserver cette valeur, à moins que l'on souhaite que l'écriture débitrice de la transaction rédigée en facturation pour ce client ne soit imputée à un compte différent que celui des comptes clients. (*Référence: « GESTION DES IMPUTATIONS COMPTABLES DANS F.R.I.P. »*).

19 - Fiche publipostage : réponses possibles : « O », « N ».

22 - à 55 : À moins de vouloir fournir au système des statistiques rétroactives, il n'est pas conseillé d'entrer quelque information que ce soit dans ces champs. L'activité du système viendra les mettre à jour de façon automatique.